



**HAL**  
open science

**Philippe Martel, Études de langue et d'histoire occitanes, textes réunis et présentés par Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux, Limoges, Lambert Lucas, 2016, 400 p.**

Jean Sibille

► **To cite this version:**

Jean Sibille. Philippe Martel, Études de langue et d'histoire occitanes, textes réunis et présentés par Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux, Limoges, Lambert Lucas, 2016, 400 p.. Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 2016, 2 (CXI), pp.220-230. hal-01531473

**HAL Id: hal-01531473**

**<https://hal.science/hal-01531473v1>**

Submitted on 1 Jun 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe MARTEL. — *Études de langue et d'histoire occitanes*, textes réunis et présentés par Marie-Jeanne Verny et Yan Lespoux, Limoges, Lambert Lucas, 2016, 400 p.

Cet ouvrage érudit et éclectique rassemble vingt-trois articles dont la publication s'échelonne de 1973 à 2012. Ces articles couvrent toutes les périodes de l'histoire des pays d'oc et un large éventail de disciplines : histoire politique et culturelle, histoire des mouvements renaissantistes, histoire littéraire, histoire externe de la langue, questions de graphie, de dialectologie, de sociolinguistique, avec toujours le recul critique d'un historien qui, ainsi que le soulignent les éditeurs dans la préface, « échappe aux simplifications doctrinales qui caractérisent trop souvent la lecture des faits. En l'occurrence, il refuse aussi bien les mythes historiques occitanistes que la sanctuarisation du récit national français ».

Dans l'introduction l'auteur retrace son parcours scientifique. L'ouvrage est ensuite divisé en sept sections thématiques : I. Pour commencer : écrire l'histoire des Occitans ; II. Un peu d'histoire médiévale ; III. Un peu d'histoire de l'occitan au XIX<sup>e</sup> siècle ; IV. Un peu d'histoire du Félibrige ; V. Un peu d'histoire du XX<sup>e</sup> siècle ; VI. Un peu d'histoire des controverses graphiques ; VII. Un peu de tout pour ne pas conclure. Nous nous attarderons plus particulièrement sur les articles concernant des questions de langue.

Le premier article de la section I : « Histoires d'Occitanie » présente une analyse de l'historiographie occitaniste militante au XX<sup>e</sup> siècle. Le second : « Les historiens du début du XIX<sup>e</sup> siècle et le Moyen Âge occitan : Midi éclairé, Midi martyr ou Midi pittoresque » traite de la vision du Moyen Âge occitan et de la Croisade contre les Albigeois dans l'historiographie du début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans laquelle se répondent le roman national français et une contre-histoire « méridionale » militante.

La section II s'ouvre sur un article (en occitan) sur les caractéristiques, l'évolution et les contradictions de la société occitane au XII<sup>e</sup> siècle : « A la naissença d'una mitologia : la societat occitana al sègle XII ». Viennent ensuite deux articles, l'un sur l'apparition précoce de l'occitan dans les chartes, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : « Les chartes en occitan du XII<sup>e</sup> siècle : une anomalie ? », l'autre sur sa disparition de la pratique au cours du XVI<sup>e</sup> siècle : « Occitan, français et construction de l'État en France ».

Pour le XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, Clovis Brunel<sup>2</sup> a recensé 541 chartes originales rédigées en occitan, si on y ajoute celles qui ne sont connues que par des copies postérieures, on atteint le millier. Ces chartes apparaissent dès les premières années du siècle et leur propagation est rapide, alors qu'il faudra attendre encore presque un siècle pour voir apparaître de tels documents dans les autres langues romanes<sup>3</sup> (pour le français : 1197 à Tournai et 1204 à Douai<sup>4</sup>). Elles sont localisées un

---

<sup>1</sup> Le plus ancien document non littéraire rédigé entièrement en occitan (à l'exception du protocole et de la date), comportant des phrases complètes avec des verbes conjugués et dont on possède l'original est daté du 6 avril 1102 (Donation avec dénombrement, faite par Ademar Ot à sa fille Guillelma). Dès le XI<sup>e</sup> siècle on voit apparaître, dans les textes en latin des mots, des membres de phrase ou des formules de serment en occitan. Une liste de redevances figurant dans le cartulaire de l'Abbaye de Sauxillanges (Puy-de-Dôme), entièrement rédigée en occitan mais ne comportant pas de verbes conjugués, peut être datée des années 1060.

<sup>2</sup> *Les plus anciennes chartes en langue provençale. Recueil des pièces originales antérieures au XIII<sup>e</sup> s.*, Paris, Picard, tome I 1926, tome II 1952.

<sup>3</sup> À l'exception du sarde pour lequel on dispose de textes dès le début du XI<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> Les Serments de Strasbourg – à supposer que la langue de ce document soit bien du proto-français – sont un hapax qui n'a pas eu de suite.

peu partout sur l'espace linguistique occitan, à l'exception du littoral atlantique et des Alpes orientales, avec toutefois d'importantes différences de densité : si dans certaines régions l'usage de l'occitan apparaît sporadique, l'Aveyron et les départements limitrophes concentrent 80 % des 541 chartes recensées (50 % pour le seul Aveyron). L'occitan n'a pas de domaine d'usage bien délimité, il apparaît dans tous types d'actes. De manière générale, les plus hautes autorités (prélats, comtes de Toulouse, de Barcelone, de Provence) s'en tiennent au latin. Les documents en occitan émanent des ordres monastiques, principalement dans des actes impliquant des laïcs, le latin restant prédominant pour les usages internes, et avec des disparités entre les différents ordres (les ordres militaires, Templiers et Hospitaliers utilisent davantage l'occitan que, par exemple, les Cisterciens). Ils émanent également de la petite noblesse et des notaires qui apparaissent dans le dernier tiers du siècle. Du point de vue formulaire, il n'y a pas de rupture avec la tradition latine, les documents calquent les formules latines, comme par exemple : *notum sit omnibus tam presentibus quam futuris*, qui donne en occitan : *conoguda causa sia a tots los qui son ni que adenant i seran* (là où on préférerait la formule *sciendum est...* on trouve en occitan : *sabedor es...*). Contrairement à ce que certains ont cru entrevoir, il n'existe pas de koïnè administrative occitane, la langue des documents, même si elle n'est parfois pas tout à fait homogène, est largement basée sur la langue vernaculaire, on peut y observer des différences dialectales que l'on retrouve en occitan moderne (*fait / fach* 'fait' ; *dreit / drech* 'droit' ; *seran / serau* 'ils seront' ; *camp / champ* 'champ' ; *galinas / jalinias* 'poules' ; *civada / civaa* 'avoine'...). On note, en diachronie (entre le début et la fin du siècle), une certaine convergence au niveau de la graphie. Pour ce qui est de la précocité de l'apparition de l'occitan, l'auteur se montre sceptique vis à vis de l'explication la plus communément avancée : à savoir la relative incapacité des scribes à écrire en latin, le Midi ayant ignoré la renaissance carolingienne. En effet certains indices tendent à montrer que les scribes n'étaient pas si ignorants que cela du latin, et il est bien possible que leur latin ait été volontairement « mauvais » afin de coller davantage à la langue parlée. Le passage à l'occitan serait plutôt révélateur d'une tension dans les rapports de force, entre deux classes dominantes : le monde clérical et l'aristocratie.

En ce qui concerne la disparition de l'occitan dans les usages écrits au XVI<sup>e</sup> siècle, l'auteur part du constat que, même si à partir du XV<sup>e</sup> siècle le français commence à s'implanter dans certains usages – notamment dans les rapports entre institutions locales et pouvoir central – et progresse lentement au cours du siècle, en 1500 le royaume reste, dans le domaine de l'écrit, un pays très largement trilingue : on écrit partout en latin, en français dans le nord, au sud l'occitan reste non seulement la langue universellement parlée, mais encore la langue de gestion quotidienne des pouvoirs administratifs locaux et, concurremment avec le latin, la langue de la justice, des notaires et des correspondances officielles ou privées. À partir du règne de Charles IX, un certain nombre d'actes royaux qui visent à exclure le latin de l'écrit administratif et juridique, laissent le choix entre l'usage du français ou celui du « vulgaire du pays »<sup>5</sup>. La

---

<sup>5</sup> Diverses expressions sont employées pour désigner ce qui n'est pas du français : *en langage français ou maternel* (1490), *en vulgaire et langage du pays où seront faits lesdits procès et enquêtes* (1510), *en langue vulgaire des contractants* (1531) ; *en français ou à tout le moins en vulgaire du pays* (1535)... Il convient de noter que la langue d'oc n'est jamais nommée alors que le terme est bien attesté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, en particulier dans des documents émanant de l'administration royale. Mais le *vulgaire du pays* ne peut être, en l'occurrence, que l'occitan, le breton, n'étant, à cette époque, l'objet d'aucune pratique écrite (le Pays Basque, le Roussillon, l'Alsace et les Flandres ne font pas alors partie du royaume)

progression du français se poursuit au début du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1539, l'édit de Villers-Cotterêts, en prescrivant que les actes soient rédigés *en langaige maternel françoys et non autrement*, constitue une rupture avec les textes précédents. Dans la pratique l'édit ne marque pas un coup d'arrêt brutal de la pratique de l'occitan : il se survit çà et là jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, principalement dans des zones reculées (jusque vers 1640 dans l'Aveyron), par atavisme, sans que cela soit révélateur d'une quelconque volonté de résistance de la part des scripteurs<sup>6</sup>.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle un juriste du nom de Rebuffé a soutenu que l'expression « en langage maternel français » englobait tous les idiomes en usage en France, tous ceux-ci étant, en quelque sorte, des « langues françaises ». Cette thèse, reprise par des historiens contemporains suppose que le libre choix des scripteurs serait seul responsable de l'abandon de l'occitan. Pour l'auteur, les termes mêmes de l'édit de Villers-Cotterêts, si on les compare aux ordonnances précédentes, infirment cette théorie<sup>7</sup>. Celui-ci vise donc le latin, mais aussi, implicitement, l'occitan. Pour l'auteur, le fait que l'occitan, encore toléré en 1535, ne l'est plus en 1539, est lié à la maturation du projet de construction d'un état absolutiste en un temps où l'unité du royaume semble compromise par les débuts de la Réforme, mais pas, néanmoins, par la crainte de voir l'occitan servir de base à une quelconque dissidence. En effet, la langue n'est pas objet de conflit : si les populations méridionales vont revendiquer par la suite une certaine autonomie politique qui se manifesterà par la résistance des parlements à la centralisation ou par des révoltes fiscales, elles ne revendiqueront jamais la reconnaissance d'une langue propre. Le français est devenu nécessaire pour accéder à l'élite et la langue n'est plus désormais un enjeu car l'occitan a déjà perdu la partie sur le « marché linguistique ». C'est alors que commence le temps de la diglossie.

La section III comprend deux articles sur l'écrit politique en occitan, l'un pendant la période révolutionnaire : « *Republiquèn, rouyalisto, sans-culotto et istoucrato* ou texte occitan et texte politique », l'autre sous la II<sup>e</sup> République : « *Lo retorn de la Mariana. Écrits politiques en occitan pendant la seconde République (1848-1852)* ».

La période révolutionnaire nous livre deux types de textes politiques en occitan : des traductions de textes législatifs et réglementaires, notamment la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et la Constitution de 1790, et des textes de propagande révolutionnaire. La politique de traduction des textes officiels dans les différents idiomes présents sur le territoire national fut initiée en 1790 et fut brutalement interrompue en 1793 à la suite du rapport de l'Abbé Grégoire sur les « patois ». Pour Grégoire la traduction des textes officiels dans les différents « patois » est tout simplement impossible car :

« Si dans notre langue la partie politique est à peine créée, que peut-elle être dans des idiomes dont les uns abondent, à la vérité, en expressions sentimentales pour peindre les douces effusions du cœur, mais sont absolument dénués de termes relatifs à la politique ; les autres sont des jargons lourds et grossiers, sans syntaxe déterminée, parce que la langue est toujours la mesure du génie d'un peuple... »<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> Le Béarn constitue une exception, puisque, si la cour de Pau passe au français au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les Etats continuent à utiliser le béarnais – concurremment au français – jusqu'en 1789.

<sup>7</sup> Il est difficile d'en douter si l'on veut bien se donner le peine de comparer la formule employée par l'édit de Villers-Cotterêts : *en langaige maternel français et non autrement*, avec celle employée dans l'ordonnance de Charles IX de 1490 : *en langage français ou maternel*.

<sup>8</sup> Henri Grégoire, cité dans *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815), fascicule V : Langues, Occitan, Usages*. Paris, Klincksieck, 1991, pp. 39-64.

Pour l'auteur, si l'abbé Grégoire fait montre de préjugés, il n'en pose pas moins une vraie question : comment une langue, bannie de tout usage politique et administratif depuis le XVI<sup>e</sup> siècle pourrait-elle élaborer dans l'urgence un lexique et une rhétorique adaptés au champ politique et juridique ? Pour tenter de répondre à cette question, il analyse une série de traductions et de textes de propagande. Les « traductions » se bornent le plus souvent à un calque à la fois syntaxique et lexical du texte français. Les traducteurs « patoisent » le lexique français, non seulement en ce qui concerne les néologismes ou les mots participant de la rhétorique révolutionnaire, comme : *citouyen*, *sans-culotto*, *aristoucrato*, *Conventiou*, *agean publiq*, *impréscripiablé*, *républiquèn*... mais encore dans le cas de mots courants pourtant bien attestés dans d'autres textes de l'époque, voire occasionnellement dans les mêmes textes (et encore bien vivants au XX<sup>e</sup> siècle) : *assurar* 'assurer' pour *assegurar*, *héno* 'haine' pour *òdi*, *suivre* pour *sègre*, *aoucun* pour *gis de*, *borno* 'borne' pour *bouino*, *oussi* 'aussi' pour *ta(n)be(n)*... Bien que les textes de propagande offrent plus de liberté à leurs auteurs, on y trouve les mêmes phénomènes de calque. Les tentatives pour recycler des mots autochtones encore en usage à la veille de la Révolution, tels que *consou* 'maire', ou *percuraire* 'procureur', sont très minoritaires, on écrit généralement *mèro* et *proucurour*. De manière générale les traducteurs ne tiennent pas compte des modèles de dérivation propres à l'occitan, c'est ainsi qu'on écrit : *Rouyaoume* et non *Reiaume*, *natureou* et non *naturau*, *directoïro* et non *directori*, *citouyen* et non *cioutadan*... mais il ne pouvait guère en être autrement, une telle adaptation aurait nécessité une compétence linguistique et la connaissance de l'ancienne langue, ce que ne possédaient pas les traducteurs. Ce sera le travail de Frédéric Mistral, au XIX<sup>e</sup> siècle. Sur le fond, l'auteur remarque que, comparés aux textes de propagande en français, les textes en occitan se limitent le plus souvent à en appeler à l'obéissance et au respect de l'autorité, évitant les questions trop polémiques ou trop complexes, ce qui révèle une attitude paternaliste de la part des auteurs, le discours politique en occitan étant, en quelque sorte, « le discours politique du pauvre ».

Alors que la majorité des textes en occitan produits pendant la période révolutionnaire sont des textes à contenu politique, pendant la II<sup>e</sup> République, les textes engagés sont minoritaires et la majorité de leurs auteurs ont produit d'autres types de textes et sont ou seront engagés dans la renaissance littéraire d'oc<sup>9</sup>. Il s'agit pour l'essentiel de textes de propagande électorale en vers : poèmes et surtout chansons, mais la prose n'est pas absente, en particulier sous forme de dialogues. Ils caricaturent l'adversaire royaliste ou républicain et véhiculent un contenu politique minimal caractérisé, par rapport aux textes en français de même nature, par l'absence de développements théoriques ou programmatiques, car les deux langues ont chacune leur registre. On ne trouve dans ces textes aucune arrière-pensée nationalitaire, les auteurs se déterminent en fonction des seules catégories politiques nationales. Ils parlent au peuple, pas encore à la *raço miejournalo* : il faudra attendre quelques années pour voir l'éclosion des revendications nationalitaires de Mistral et du Félibrige.

La section IV comprend cinq articles portant sur la renaissance d'oc au XIX<sup>e</sup> siècle, portée par le Félibrige, et sur les différents courants politiques et idéologiques qui s'y côtoient. Dans « Le Félibrige, un incertain nationalisme linguistique », l'auteur pose la question de savoir si les félibres, représentants d'une petite bourgeoisie éduquée issue du peuple, se sont donnés pour

---

<sup>9</sup> D'où – nous semble-t-il au vu des extraits cités dans l'article – une meilleure « qualité » de la langue.

seule tâche de défendre la langue ou si, à une époque où dans d'autres pays d'Europe on assiste au réveil des nationalités, ils ont développé des revendications plus radicales aboutissant à un véritable nationalisme. Il conclut que, finalement :

« Socialement situés dans l'entre-deux, on peut comprendre qu'ils soient restés dans l'entre-deux dans la définition de leur projet : ni véritable nationalisme, porteur de conflit avec la France, ni vraie résignation à un statut de simple dialecte du terroir, pittoresque et modeste. Assez pour permettre la survie d'une littérature, pas assez pour porter un véritable message politique. »

L'article suivant : « Félibres rouges ou rouges Félibres ? » s'intéresse plus particulièrement à l'aile gauche du Félibrige. « Les meules qui broient : la crise félibréenne de 1878 » porte sur la crise ayant opposé l'aile droite à l'aile gauche du Félibrige en 1878, sur fond de polémique sur le statut de la littérature d'oc (doit-elle avoir pour ambition de rivaliser avec la littérature française et prétendre à l'universel ou au contraire se cantonner à des genres populaires ?) et de cabale orchestrée contre Théodore Aubanel par les milieux traditionnalistes. Suivent un article intitulé « Poètes et paysans : les écrivains paysans dans le Félibrige (1860-1914) » et un article en occitan sur les rapports entre félibres et folkloristes : « Collectors e Felibres ».

La section V porte sur la revendication occitane et la situation de l'occitan au XX<sup>e</sup> siècle. Dans « Mistral 1930, ou le rendez-vous manqué », l'auteur évoque la célébration du centenaire de la naissance de Mistral qui, en 1930, donna lieu à une débauche d'hommages et de publications, sous le signe d'un « consensus mou » derrière lequel on discerne de lourdes équivoques et des tentatives de récupération idéologique. Dans « Être occitan en 1982 », l'auteur dresse un état des lieux de l'occitanisme au début des années 1980 et des contradictions devant lesquelles se trouvait alors la revendication occitane. Vient ensuite un article intitulé « Révolutionnaire ou nationaliste ? La poésie occitane après 1968 ». Dans « L'occitan aujourd'hui », l'auteur tente d'établir un état des lieux des pratiques de la langue et dans « Compter les occitanophones, histoire d'enquêtes », il propose une analyse critique de différents sondages et enquêtes effectuées dans les années 1990 afin d'évaluer le nombre de locuteurs de l'occitan.

La section VI comprend deux articles portant sur des questions de norme. Dans « Une norme pour la langue d'oc ? Les débuts d'une histoire sans fin », l'auteur évoque les polémiques sur la langue et la graphie au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles.

Dès sa fondation en 1854, le Félibrige tente d'imposer le provençal rhodanien<sup>10</sup> comme langue de la renaissance d'oc ainsi qu'une norme graphique conçue pour noter ce dialecte et inspirée des conventions de base de l'orthographe française<sup>11</sup>. Il y réussit assez bien en exerçant

---

<sup>10</sup> Il ne s'agit pas, en réalité, de rhodanien vernaculaire mais d'une langue littéraire épurée mise au point par Mistral.

<sup>11</sup> Le phonème /u/ est noté *ou*, /ɲ/ est noté *gn*, la voyelle finale issue de A latin post-tonique, prononcée majoritairement [ɔ], mais aussi, localement, [a] (notamment à Nîmes, Montpellier et Nice) ou [ə] (Marseille, Gascogne occidentale), est notée *o*. Certaines consonnes finales étymologiques qui restent plus ou moins latentes et/ou que l'on retrouve dans la dérivation et qui sont réalisées dans d'autres parlers, ne sont pas notées. Le *s* final marque du pluriel, n'est pas noté, alors même qu'il l'était dans la tradition provençale immédiatement antérieure (début du XIX<sup>e</sup> siècle) des *trouvères marseillais*, même s'il n'était déjà plus réalisé en provençal (il l'est encore aujourd'hui dans d'autres dialectes, principalement en languedocien et en gascon). La graphie mistralienne rompt également avec la tradition antérieure pour la notation des diphtongues, mais dans ce cas, c'est pour en revenir à la graphie médiévale : *au* [au] et non *\*aou*, *eu* [eu] et non *\*eou*.

une véritable censure dans les publications et les concours littéraires<sup>12</sup>. Mais dès le début, réticences et dissidences se manifestent : en Provence d’abord où les Marseillais revendiquent l’antériorité et une supériorité quantitative incontestable. Des tensions se manifestent aussi entre une « nébuleuse dans laquelle chacun mène carrière et écrit son ‘patois’ à sa guise et la phalange macédonienne que construisent d’emblée les félibres ». Mais peu à peu les auteurs rétifs se convertissent ou disparaissent : « Tel un Dorien qui eût émigré chez les Ioniens, le Nîmois Louis Bard ne parlait dans ses vers que le dialecte de Maillane »<sup>13</sup>. À partir de la fin des années 1870 une nouvelle dissidence se fait jour en Languedoc oriental. Les choses s’enveniment à tel point qu’en 1892 le Félibrige montpelliérain rompt avec la direction de l’association et forme un mouvement dissident, le *Félibrige latin*, qui durera jusqu’au début du XX<sup>e</sup> siècle. La dissidence est également limousine, avec l’Abbé Joseph Roux. Au début du XX<sup>e</sup> siècle le courant mistralien se radicalise avec un nouveau *capoulié* (président) Pierre Dévoluy (élu en 1901, il démissionnera en 1909), tandis qu’émerge, avec Prosper Estieu, Antonin Perbosc et *l’Escòla occitana*<sup>14</sup> une dissidence toulousaine qui promeut une nouvelle graphie, étymologisante, préfigurant la norme graphique aujourd’hui majoritaire<sup>15</sup>, qui sera codifiée de façon à peu près définitive par le grammairien (et pharmacien) Louis Alibert (1884-1959). Pour les uns, le parler mistralien est le plus évolué donc le plus « moderne », pour les autres c’est un parler usé, abâtardi. Ces clivages préfigurent la rupture définitive entre courant mistralien et courant occitaniste qui aura lieu en 1945 et 1950. Il convient de préciser que, à l’époque, nul ne sépare les questions de norme graphique des questions de norme linguistique et le débat sur la graphie est inséparable de celui sur la forme de langue la plus à même d’incarner la renaissance d’oc. En l’absence d’un pouvoir susceptible d’imposer une norme, ce qui prévaut c’est la rivalité entre de petits groupes réunis autour d’une capitale régionale et imprégnés de l’idéologie linguistique dominante. Tous pensent que, entre un idiome strictement normé, promu et soutenu par le pouvoir de l’État et la masse indifférenciée des « patois » il ne saurait y avoir d’état intermédiaire. Pour l’auteur, « le moteur du processus c’est au fond l’esprit de clocher ». Néanmoins, les languedociens, grâce au conservatisme de leur dialecte, ouvrent la voie à un système cohérent de notation de l’occitan, à la fois englobant et respectueux de la variation dialectale.

Dans l’article (en occitan), intitulé « Alentorn de la grafia, quauques precursors dau sègle XIX », l’auteur aborde la question de la norme graphique d’un point de vue plus technique que dans l’article précédent et présente les interventions de quelques précurseurs oubliés, étrangers pour la plupart au milieu des félibres et des écrivains renaissantistes. En 1838, dans le *Journal de la langue Française*, l’archiviste Léon Dessales, préconise la graphie *o* pour noter le phonème /u/<sup>16</sup>. Dans un livre de souvenirs d’une Montalbanaise, Madame Jules Michelet (la femme de l’historien), paru en 1887, deux chansons populaires occitanes sont citées dans une

<sup>12</sup> Entre 1887 et 1896, 92 % des textes publiés dans l’*Armana prouvençau* le sont en rhodanien, 7,3 % en provençal central, le reste, soit 0,7 % dans d’autres formes dialectales, les textes non rhodaniens sont le plus souvent signalés par la mention *parla de...* ‘parler de...’

<sup>13</sup> *Mémoires de l’Académie de Nîmes*, juin 1911, p. 1, cité par Martel.

<sup>14</sup> Les *escòlas* [es’kòls] sont les sections locales du Félibrige.

<sup>15</sup> Sauf en Provence où elle reste fortement concurrencée par la graphie mistralienne.

<sup>16</sup> Dans les années 1860-1880 les Niçois Toselli et Caire préconisent également la graphie *o* pour /u/, mais il s’agit pour eux de se démarquer des félibres provençaux et de se rapprocher des conventions utilisées pour les dialectes gallo-italiques, notamment le piémontais. Leur graphie est par ailleurs italianisante.

graphie qui rappelle étrangement la graphie médiévale. Si l'on en juge par quelques autres citations en occitan figurant dans le même ouvrage, dans une graphie approximative plus conforme aux pratiques de l'époque, il apparaît que Madame Michelet, parfaite occitanophone, ne se préoccupait guère de questions d'orthographe, ses sources sont deux érudits locaux, Gustave Garisson et Jean-Ursule Devals, historiens et archéologues, familiers des textes médiévaux. Dans un article paru en 1878 dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*, le philosophe Durand de Gros – par ailleurs peu enthousiaste pour la renaissance d'oc – reproche aux félibres « d'écrire comme on parle » :

« Les signes alphabétiques n'ont pas une valeur absolue, intrinsèque, mais une valeur purement relative, purement conventionnelle, purement contingente. Autrement dit, tel signe ne représente pas nécessairement tel son, mais peut représenter plusieurs différents sons dans diverses langues, et aussi dans une même langue... Chaque langue a sa propre phonographie. »

Le même reproche se retrouve chez Henri de France, membre de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Montauban : « Les auteurs patois, nos contemporains, écrivent le patois comme s'ils écrivaient le français. Ils n'ont pas l'air de se douter de l'existence d'une orthographe spéciale ». L'Abbé Louis Moutier, félibre et *capiscol* (président) de l'*Escòla Daufinala*, publie en 1886 une brochure intitulée *L'orthographe des dialectes de la Drôme* dans laquelle il condamne les graphies phonétiques et préconise le retour aux usages médiévaux. Par rapport à ses prédécesseurs, il ajoute une dimension inter-dialectale :

« Or donc, si vous supprimez telle lettre qui vous semble inutile, vous brisez le lien qui unit ensemble tous les dialectes de la même famille. Dès lors vous condamnez votre dialecte à l'isolement et de plus vous le rendez tout à fait méconnaissable. »

Mais Moutier n'utilisera pas son système, ni dans son œuvre littéraire, ni dans son *Dictionnaire des dialectes dauphinois*. Il se pliera sans rechigner aux principes graphiques de l'orthodoxie félibréenne.

Finalement ces précurseurs ont certainement mieux compris les mécanismes et les enjeux d'un processus de standardisation graphique, que les « pères » de la réforme que sont Roux, Estieu, Perbosc ou Alibert, mais ils n'ont eu aucun impact, ils apparaissent un peu « coma aqueus viquings qu'un jorn descubrèron l'America sensa o saber, e sensa que degun mai o sabèsse »<sup>17</sup>.

La section VII s'ouvre avec un article sur le collectage de la poésie et des chansons populaires occitanes durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : « La poésie populaire d'oc à l'époque romantique : une découverte ? ». Suit un article intitulé : « *Flourença a l'Argentin*, la belle voyageuse », dans lequel l'auteur analyse la diffusion des différentes versions d'une chanson populaire sur l'espace occitan et ses marges.

L'article intitulé « La tapisserie volante : autour de la 'questionne ladina' » constitue une incursion hors du domaine occitan, il évoque la façon dont la dialectologie italienne a traité les parlers ladins des Dolomites. Loin d'être anecdotique, cette question renvoie à des débats idéologiques qui sous-tendent un travail en apparence scientifique et objectif. En effet, l'idéologie nationale italienne interfère avec l'étude des parlers romans de cette zone arrachée

---

<sup>17</sup> « comme ces vikings qui un jour découvrirent l'Amérique sans le savoir et sans que personne d'autre ne le sût » (c'est nous qui traduisons).

en 1918 à l'empire des Habsbourgs. Dans un article paru en 1921<sup>18</sup>, un philologue du nom d'Ernesto Giacomo Parodi avance l'idée qu'il n'existe pas de limites géographiques pertinentes entre les différentes langues romanes, mais un continuum à l'intérieur duquel on passe insensiblement d'un parler à l'autre, les « nationalités linguistiques » étant de purs produits de l'histoire et de la géographie :

Nonostante le divizioni nazionali, nell'immenso tapetto delle lingue romanze occidentali, che si estende dalla Sicilia al mare del Nord e da questo allo stretto che divide l'Europa dell'Africa, i colori rimangono insensibilmente degradati.

Cette thèse, reprise par le linguiste Carlo Battisti, rappelle, à une autre échelle, le discours prononcé par Gaston Paris en 1888 au Congrès des Sociétés savantes<sup>19</sup> :

« Et comment, je le demande, s'expliquerait cette étrange frontière qui de l'ouest à l'est couperait la France en deux en passant par des points absolument fortuits ? Cette muraille imaginaire, la science aujourd'hui mieux armée, la renverse et nous apprend qu'il n'y a pas deux Frances, qu'aucune limite réelle ne sépare les Français du Nord de ceux du Midi, et que d'un bout à l'autre du sol national, nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées. »<sup>20</sup>

Battisti, né Autrichien mais de culture italienne et de sensibilité irrédentiste, suivi par d'autres linguistes italiens comme Salvioni, n'aura de cesse de démontrer que ladin et/ou rhétoroman<sup>21</sup> n'existent pas comme langues à part entière et ne sont que le prolongement archaïsant des dialectes d'Italie du Nord, et que, face au péril germanique, les locuteurs des parlers romans des Dolomites n'ont d'autre solution que d'accepter l'italien comme « langue toit » au lieu de s'enfermer dans un particularisme qui les conduirait dans une impasse. Cette thèse sera assumée *ne varietur* dans un ouvrage publié quarante ans plus tard<sup>22</sup>. L'auteur analyse ensuite les arguments développés par Battisti. Ceux-ci sont de deux sortes : des arguments linguistiques, souvent dans le cadre d'une démarche « atomistique » qui doit beaucoup à Meyer et Paris, et des arguments historiques dont la pertinence sur le plan linguistique n'est pas toujours évidente. L'auteur ne se prétend pas compétent pour juger sur le fond les arguments linguistiques, mais constate que, quelle que soit la validité de ces arguments, les positions des uns et des autres sont

---

<sup>18</sup> « Due parole sui Ladini. Lingue e Nazioni », in *Nell'Alto Adige*, 1921, réédité dans Battisti 1962.

<sup>19</sup> La reprise des termes mêmes de Gaston Paris : *tapisserie vs tapetto, insensiblement dégradés vs insensibilmente degradati*, exclut une coïncidence fortuite. Parodi ne cite pas Gaston Paris mais cite à plusieurs reprises Paul Meyer, preuve qu'il connaissait les travaux des romanistes français.

<sup>20</sup> « Les parlers de France », *Revue des patois gallo-romans* II, pp. 161-175. Le gradualisme intégral de Gaston Paris suppose que la variation est non seulement continue, mais aussi qu'elle est homogène, ce que démentent à la fois l'expérience empirique et les données du terrain : la publication de l'*Atlas Linguistique de la France*, par Jules Gilliéron, au début du XX<sup>e</sup> siècle, apportera un démenti à ce qu'avait d'excessif la théorie de Paris (voir à ce propos la thèse de Guylaine Brun-Trigaud, 1990, *Le Croissant : le concept et le mot. Contribution à l'histoire de la dialectologie française*, Université de Lyon III, pp. 241-261.)

<sup>21</sup> Les termes *rhétoroman* (al. *Rhätoromanisch*, it. *retoromanzo*) et *ladin* (al. *Ladinisch*, it. *ladino*) ont chacun deux acceptions : *rhétoroman*, lato sensu, désigne l'ensemble constitué par le romanche, le ladin dolomitique et le frioulan, dans ce sens il a pour synonyme *ladin*, lato sensu, avec cette différence que *rhétoroman*, a été utilisé par les linguistes allemands et *ladin* par les linguistes italiens dont la plupart, depuis Ascoli, considèrent le terme *rhétoroman* comme impropre dans cette acception ; *rhétoroman*, stricto sensu, est synonyme de *romanche* et *ladin*, stricto sensu, désigne le ladin dolomitique. La thèse majoritaire au sein de la romanistique actuelle est que ces trois variétés ont eu chacune une genèse autonome, néanmoins nul ne semble plus contester qu'elles constituent des idiomes distincts des dialectes d'Italie du Nord (voir à ce propos, Martin Glessgen, 2007, *Linguistique romane. Domaines et méthodes en linguistique française et romane*, Paris, Armand Colin, pp. 61-62.)

<sup>22</sup> *Le Valli ladine dell'Alto Adige e il pensiero dei linguisti italiani sull'unità dei dialetti ladini*, Firenze, Felice Le Monnier, 1962.

prédéterminées par des considérations politiques et idéologiques. En conclusion, il pose la question de savoir « s'il est possible de concevoir une linguistique romane délivrée du poids de l'idéologie nationale, et ne classant langues et dialectes qu'en fonction de critères purement scientifiques et universellement reconnus comme tels ».

L'article qui clôt le volume (qu'il faut replacer dans le contexte des années 1980) : « Les langues de France au futur », est une réflexion sur l'idéologie linguistique dominante en France, – qui prend forme sous l'ancien régime et se radicalise sous la Révolution –, les revendications des défenseurs des langues régionales, et la façon dont ces revendications sont ou ont été perçues par l'opinion publique et les élites sociales et politiques, à travers le prisme de cette idéologie.

Jean SIBILLE